

LA DÉLINQUANCE SEXUELLE

CRI-3810

Lundi, 12:30 à 15:30

Campus Montréal

Chargée de cours

Stéphanie Langevin, Ph.D.

Stephanie.langevin@justice.gouv.qc.ca

Disponibilités

Virtuelle : Sur rendez-vous

1. DESCRIPTION DU COURS

Ce cours s'adresse aux étudiants qui souhaitent développer des connaissances en matière de délinquance sexuelle. Les principales théories, méthodes d'évaluations et modèles d'intervention seront présentées et ce, pour différents types d'agresseurs sexuels.

2. OBJECTIFS DU COURS

Objectifs généraux

Ce cours a pour objectif principal de permettre aux étudiants de développer des connaissances théoriques et pratiques en matière de délinquance sexuelle. À la fin de la session, l'étudiant sera en capacité d'identifier les principaux types de délinquants sexuels et les facteurs contributifs au passage à l'acte sexuel dans le cadre de modèles explicatifs spécifiques. L'étudiant sera également en mesure de reconnaître les facteurs de risque contributifs à la récidive sexuelle et d'identifier les cibles et stratégies d'intervention adéquates.

Objectifs spécifiques

À la fin du cours, l'étudiant sera capable de :

- Reconnaître les types d'agresseurs sexuels, leurs problématiques et risque de récidive
- Expliquer les enjeux posés par des problématiques de sexualité délinquante dans un contexte socio-judiciaire
- Comprendre l'utilisation d'outils d'évaluation du risque de récidive

- Décrire les principales méthodes d'intervention en délinquance sexuelle

3. APPROCHES PÉDAGOGIQUES

La première partie de la session (cours 1-7) sera consacrée à l'enseignement des théories, méthodes d'évaluation et méthodes d'intervention sous forme de cours magistraux. La seconde partie de la session (cours 9-13) sera consacrée à l'application clinique des apprentissages sous forme d'analyses de cas clinique.

4. LECTURES OBLIGATOIRES

Les lectures obligatoires, le cas échéant, seront précisées dans Studium. Les lectures facultatives, quant à elles, sont fortement conseillées et ont pour objectif de permettre aux élèves qui le désirent de mieux maîtriser la matière vue en classe et d'approfondir leurs connaissances.

5. MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Deux examens non récapitulatifs valant chacun 50% de la note finale. Le premier examen portera sur la matière vue dans les cours 1 à 7. L'examen combinera une série de questions vrai ou faux, à choix de réponses et à court ou moyen développement.

- Durée des examens : 3h
- Aucune documentation est permise

Le second examen portera sur l'ensemble des cours et consistera en une analyse de cas clinique.

- Durée des examens : 3h
- Aucune documentation est permise

Pénalités, qualité du français :

Les règlements de l'école de Criminologie et de la Faculté des Arts et Science sont en vigueur concernant la qualité du français ainsi que le plagiat. Les étudiants peuvent consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. **Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.** La qualité du français (orthographe, syntaxe) sera évaluée lors des examens.

6. POLITIQUE SUR LE PLAGIAT

Le plagiat à l'Université de Montréal est sanctionné par le Règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants. Pour plus de renseignements, consultez le site www.integrite.umontreal.ca

Politique sur les absences lors des examens (règlements des études de premier cycle)

9.7. Défaut de se soumettre à une évaluation

a) Évaluation sous forme d'examen

La note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une évaluation, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du doyen ou de l'autorité compétente.

La note F (échec) ou le résultat (E) (échec, sans valeur numérique) est attribué à l'étudiant présent à une séance d'examen s'il ne remet aucune copie ou s'il refuse de répondre à l'ensemble des questions d'une épreuve orale.

9.8. Examen différé

Si l'étudiant est absent à un examen intratrimestriel pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente peut imposer un examen différé ou remplacer la note de l'examen intratrimestriel par la note de l'examen final ou par les autres évaluations du cours si aucun examen final n'est prévu. À moins de circonstances exceptionnelles, un examen intratrimestriel ne peut être différé qu'une fois et ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre courant.

Si l'étudiant est absent à un examen final ou un examen de reprise pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente impose un examen différé. Un examen final ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre suivant.

Si l'étudiant est absent à l'examen final différé et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, un abandon de cours est enregistré.

9.9 Justification d'une absence

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. Le cas échéant, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

L'étudiant doit remplir et remettre (au TGDE ou responsable de programme) un formulaire et les preuves justificatives à l'absence <http://safire.umontreal.ca/accueil/>

7. RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis **qu'à la seule condition** d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou des chargés de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps. Par ailleurs, la captation audio ou visuelle des entrevues (exercices cliniques) est totalement défendue en raison de considérations éthiques. Ces entrevues présentent des cas réels de patients et ne peut en aucun cas être enregistrée.

StudiUM

Un site Internet du cours sera mis à disposition à partir du réseau interne de l'Université, StudiUM. Les étudiants auront accès illimité au site durant toute la session, et ce depuis le réseau interne de l'Université comme depuis leurs propres connexions Internet.

Pour avoir accès au site, l'étudiant doit être dûment inscrit à l'Université et être détenteur d'un UNIP, ce qui lui donnera accès à son portail UdeM.

Services aux étudiants

Mesures d'accommodement aux examens pour les étudiants en situation de handicap :
<https://safire.umontreal.ca/reussite-et-ressources/mesures-daccommodement-aux-examens-pour-les-etudiants-en-situation-de-handicap/>

Service de soutien à l'apprentissage du Centre étudiant de soutien à la réussite :

<http://www.cesar.umontreal.ca/apprentissage/index.htm>

Centre de communication écrite : www.cce.umontreal.ca/

Barème de notation

Note (en %)	Lettre	Cote Z	Application concrète	Qualificatifs
89,5 - 100	A+	4,3	Objectifs dépassés Le travail fourni est de qualité exceptionnelle. Dans son ensemble, le travail dépasse les critères attendus de rendement. Excellente intégration des notions vues en classe.	Excellent
84,5 - 89,4	A	4,0	Objectifs tout à fait atteints Le travail fourni est excellent, tous les critères attendus de rendement ont été respectés. Très bonne intégration des notions vues en classe.	
79,5 - 84,4	A-	3,7		
76,5 - 79,4	B+	3,3	Objectifs généralement atteints Le travail fourni est très bon, la majorité des critères attendus de rendement ont été respectés. Les notions vues en classe sont généralement bien intégrées.	Très bon
72,5 - 76,4	B	3,0		
69,5 - 72,4	B-	2,7		
64,5 - 69,4	C+	2,3	Objectifs partiellement atteints Le travail fourni est bon, mais présente certaines lacunes. Les critères attendus de rendement n'ont été respectés que partiellement. Les notions vues en classes sont plus ou moins bien intégrées.	Bon
59,5 - 64,4	C	2,0*		
56,5 - 59,4	C-	1,7	Objectifs atteints de façon minimale Le travail fourni est passable, mais présente plusieurs lacunes importantes. Les critères attendus de rendement n'ont été respectés que minimalement. Les notions vues en classe sont généralement peu ou mal intégrées.	Passable
53,5 - 56,4	D+	1,3		
49,5 - 53,4	D	1,0**		
34,5 - 49,4	E	0,5	Objectifs généralement non atteints Le travail fourni présente des lacunes, dont certaines importantes. Les critères attendus de rendement sont peu respectés. Les notions vues en classe présentent des lacunes quant à leur intégration.	Faible - Échec
0 - 34,4	F	0,0	Objectifs pas du tout atteints Aucune intégration des notions vues en classe dans les travaux, examens et exercices.	Nul - Échec
* moyenne cumulative nécessaire pour obtenir le diplôme				
** note de passage dans un cours				

PLAN DES COURS

Cours 1 – 08 janvier : Présentation du plan de cours et introduction

Lecture suggérée :

Gallo, A. (2020). Treatment for non-contact sexual offenders: What we know and what we need. *Sexual Addiction & Compulsivity*, 27(1-2), 149-163.

Cours 2 – 15 janvier : Les théories explicatives - les agresseurs sexuels de femmes

Lecture suggérée :

Polaschek D. L. L., & Gannon, T. A. (2004). The implicit theories of rapists: What convicted offenders tell us. *Sexual Abuse*, 16(4), 299-314. <https://doi.org/10.1177/107906320401600404>

Cours 3 – 22 janvier : Les théories explicatives - les agresseurs sexuels d'enfants

Lecture suggérée :

Ward, T., & Keenan, T. (1999). Child molesters' implicit theories. *Journal of Interpersonal Violence*, 14(8), 821-838. <https://doi.org/10.1177/088626099014008003>

Cours 4 – 29 janvier : Les principes d'évaluation du risque et outils d'évaluation de la récidive

Lecture obligatoire :

Rettenberger, M., & Craig, L. A. (2020). Risk Assessment in individuals convicted of sexual offenses. *The Wiley handbook of what works with sexual offenders: Contemporary perspectives in theory, assessment, treatment, and prevention*, 87-101.

Lecture suggérée :

Kewley, S., Osman, S., & McGuinness, Á. (2020). How well do police specialists risk assess registered sexual offenders?. *Journal of sexual aggression*, 26(3), 302-315.

Cours 5 – 05 février : La réinsertion sociale et le désistement des délinquants sexuels

Lecture suggérée : Göbbels, S., Ward, T. et Willis, G. M. (2012). An integrative theory of desistance from sex offending. *Aggression & Violent Behavior*, 17, 453-463.
doi:10.1016/j.avb.2012.06.003

Olver, M. E., & Stockdale, K. C. (2020). Evaluating change in men who have sexually offended: Linkages to risk assessment and management. *Current psychiatry reports*, 22, 1-10.

Cours 6 – 12 février : Le traitement des auteurs d'agression sexuelle

Lectures obligatoires :

Marshall, L. E. (2020). The utility of treatment for sexual offenders. *The Wiley handbook of what works with sexual offenders: Contemporary perspectives in theory, assessment, treatment, and prevention*, 175-183.

Dietz, P. (2020). Denial and minimization among sex offenders. *Behavioral Sciences & the law*, 38(6), 571-585.

Lecture suggérée :

Harrison, J. L., O'Toole, S. K., Ammen, S., Ahlmeyer, S., Harrell, S. N., & Hernandez, J. L. (2020). Sexual offender treatment effectiveness within cognitive-behavioral programs: A meta-analytic investigation of general, sexual, and violent recidivism. *Psychiatry, Psychology and Law*, 27(1), 1-25.

Cours 7 – 19 février : L'intervention auprès des personnes victimes d'agression sexuelle (conférence à confirmer)

EXAMEN INTRA – 26 février

SEMAINE DE LECTURE – 04 MARS

Cours 8 – 11 mars : Retour sur la matière et présentation des analyses de cas

Cours 9 – 18 mars : Étude de cas #1

Cours 10 – 25 mars : Étude de cas #2

Cours 11 – 1 avril : Étude de cas #3

Cours 12 – 8 avril : Étude de cas #4

Cours 13 – 15 avril : Cours facultatif, pratique d'examen

22 avril : Semaine libre

EXAMEN FINAL – 29 avril